



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mise en place de la dispensation à l'unité pour les médicaments

Question écrite n° 21587

Texte de la question

M. Lionel Causse interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la mise en place de la dispensation à l'unité (DAU) des médicaments. Bien que complexe à mettre en œuvre le dispositif pourrait néanmoins permettre à la sécurité sociale de réaliser des économies, de réduire la pollution environnementale ou encore le nombre d'accidents domestiques. Il a déjà été adopté par le Royaume-Uni et les Pays-Bas notamment, qui semblent par ailleurs avoir résolu le problème de traçabilité que posent ces nouveaux conditionnements. Ainsi, il souhaiterait connaître l'état des réflexions du ministère quant à la mise en place de la DAU.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Causse](#)

Circonscription : Landes (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21587

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juillet 2019](#), page 6617

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)